



Plan d'action 2024-2027 pour la décarbonation du CHUM

Santé environnementale et carboneutralité

Rédaction

Patrick Mallon, conseiller cadre, Volet Santé environnementale et Carboneutralité, Direction des services techniques

An-Khoai Chau, conseillère en bâtiment, Volet Santé environnementale et Carboneutralité, Direction des services techniques

Émilie Loyer, agente de planification, programmation et recherche en approvisionnement responsable, Volet Santé environnementale et Carboneutralité, Direction des services techniques

Document approuvé par le Comité stratégique en carboneutralité et développement durable (CSCDD) :

Jocelyn Boucher, directeur général adjoint aux affaires administratives et membre du CSCDD, Direction générale

Norman Mallette, directeur des services techniques et président du CSCDD, Direction des services techniques

Paul Harmat, directeur de l'approvisionnement et de la logistique et membre du CSCDD, Direction de l'approvisionnement et de la logistique

Stephan Williams, cogestionnaire médical et membre du CSCDD, Volet carboneutralité et développement durable

Correction et mise en page :

Jessica Brassard, agente administrative, Volet Exploitation, Direction des services techniques

Maryse Vallée, technicienne en administration, volet administration, Direction des services techniques

Table des matières

Contexte.....	5
Caractéristiques de l'établissement.....	5
Plan d'action 2024-2027 pour la décarbonation	6
Portrait des émissions de gaz à effet de serre (GES).....	7
Mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES).....	8
Objectifs	8
Axe 1 L'énergie.....	10
Vision de l'axe.....	10
Axe 2 L'approvisionnement responsable	14
Vision de l'axe.....	14
Axe 3 L'alimentation durable.....	18
Vision de l'axe.....	18
Axe 4 Les matières résiduelles.....	21
Vision de l'axe.....	21
Axe 5 La mobilité durable	23
Vision de l'axe.....	24
Axe 6 Le numérique responsable.....	26
Vision de l'axe.....	26
Optimisation et modernisation de la politique 90 900 – Politique de développement durable	27
Étapes clés de la mise à jour de la politique de développement durable	27
Synoptique des objectifs et des cibles.....	28
Suivi du Plan d'action et organisation – Carboneutralité et Développement durable	30
Synthèses	31
Évolution des émissions de GES visées	31
Cibles de réduction par axe de travail	31
Synthèse des efforts communs	32

Table des figures¹

Figure 1 : Bilan des émissions de GES du CHUM (2022)	7
Figure 2 : Calcul des émissions de GES	8
Figure 3 : Consommation énergétique du CHUM et CRCHUM (2022)	10
Figure 4 : Facteurs d'émission par source d'énergie (kg Co2/GJ)	10
Figure 5 : Cibles de réduction des émissions directes (axe énergie)	10
Figure 6 : Approche de l'approvisionnement responsable	14
Figure 7 : Cibles de réduction de l'axe approvisionnement	14
Figure 8 : Flux d'information et flux physique des services alimentaires	18
Figure 9 : Cibles de réduction de l'axe alimentation durable	18
Figure 10 : Situation 2022 du traitement des déchets au CHUM	21
Figure 11 : Cibles de réduction de l'axe mobilité durable	24
Figure 12 : Graphique de la baisse des GES anticipée	31
Figure 13 : Tableau cible de réduction totale des GES anticipée	31

¹ Toutes les figures ont été produites par le CHUM

Contexte

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la crise climatique à laquelle nous faisons face est la menace numéro un à la santé au XXI^e siècle².

Le réchauffement du climat est causé principalement par nos émissions de gaz à effet de serre (GES) et ne cessera de prendre de l'ampleur, il est donc nécessaire de les éliminer. Même si l'urgence climatique menace notre santé, paradoxalement nos systèmes de soins sont actuellement de grands émetteurs de GES. En effet, environ 5 % sont émis par le secteur de la santé. Nous créons les malades de demain en soignant les malades d'aujourd'hui.

La carboneutralité, soit arrêter d'émettre plus de GES qu'on en résorbe est la solution à la crise climatique. C'est pour cesser de contribuer à la crise climatique, tout en continuant de prodiguer des soins de qualité, que le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) a pour objectif d'être neutre en carbone d'ici 2040. De nombreux exemples nous démontrent que la décarbonation des systèmes de santé est un objectif non seulement réalisable, mais souhaitable pour nos générations et les futures.

Caractéristiques de l'établissement

Le CHUM est un établissement de santé offrant des soins spécialisés et surspécialisés à toute la population adulte québécoise.

Il se compose de plus de 18 000 personnes actives³, dont des médecins, dentistes, pharmaciens, gestionnaires, professionnels non cliniques et du personnel de soutien, bénévoles, infirmières, préposés aux bénéficiaires, autres professionnels de la santé, chercheurs, investigateurs, étudiants et stagiaires.

L'hôpital offre 772 chambres individuelles, 39 salles d'opération et près de 700 salles d'examen.

Ces ressources humaines et matérielles se partagent les neuf (9) installations du CHUM, d'une superficie brute extérieure totale de 452 167,09 m².

² World Health Organization : WHO, 2019

³ Centre hospitalier de l'Université de Montréal, 2023

Plan d'action 2024-2027 pour la décarbonation

Au sein de notre organisation, la prise de conscience de l'urgence climatique s'est traduite par une initiative décisive : l'intégration du développement durable et de la carboneutralité dans sa mission pour la santé et le bien-être de la population.

La réalisation d'un bilan exhaustif des GES liés à nos activités nous a permis de quantifier notre impact sur les changements climatiques et de comprendre les implications directes de nos actions.

Grâce à cette compréhension approfondie, nous avons élaboré un plan d'action ambitieux sur trois (3) ans, visant à instaurer des bases solides pour la décarbonation de notre établissement. Cette démarche et ce plan ne se limitent pas à la seule perspective de décarbonation, elle intègre et supporte également les objectifs du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) via son plan de développement durable⁴ ainsi que les attentes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

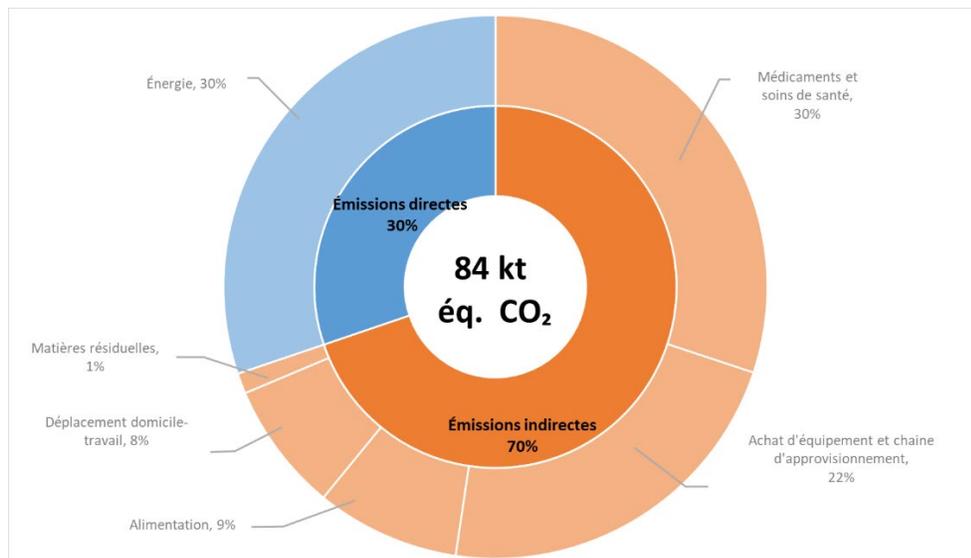
Ce plan d'action intègre des mesures spécifiques visant à réduire notre empreinte carbone au cœur de nos activités cliniques. L'implication de ces dernières fait partie intégrante de la réussite à l'atteinte de notre objectif.

⁴ Plan de développement durable 2023-2028

Portrait des émissions de gaz à effet de serre (GES)

L'ensemble des émissions de GES, directes et indirectes, a été pris en compte pour avoir un portrait précis des activités ayant le plus d'impact sur l'empreinte carbone du CHUM.

Figure 1 : Bilan des émissions de GES du CHUM (2022)



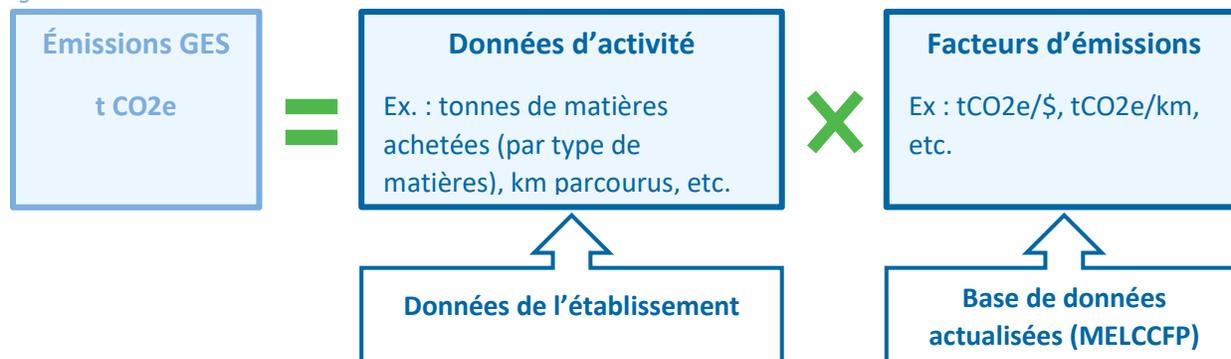
Ce bilan a été réalisé à partir des données du CHUM ci-dessous :

- **Énergie** : Données sur la consommation annuelle d'énergie en une année. (*Depuis 2021*)
- **Biens et services achetés** : Données sur les achats annuels de biens et services effectués en dollars canadiens. (*Données 2022*)
- **Alimentation** : Données sur les achats annuels des produits d'alimentation effectués en dollars canadiens. (*Données 2022*)
- **Matières résiduelles** : Données sur les matières résiduelles générées et/ou récupérées en une année, par catégorie et en tonnes. (*Données 2022*)
- **Mobilité** : Sondage sur les déplacements annuels des employés et analyse des patients sortants du CHUM selon le type de transport utilisé (voiture, camionnette, avion, etc.) afin de compiler les données. Le kilométrage de la navette du CHUM est également compilé. (*Données 2022*)

Mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Mesurer les émissions de gaz à effet de serre de nos activités nous permet de voir et de comprendre l'impact des activités de l'établissement.

Figure 2 : Calcul des émissions de GES



La mesure des émissions de gaz à effet de serre nous permet de :

- **Comprendre l'impact des activités** : quantifier l'impact sur les secteurs/activités qui contribuent le plus aux émissions et à élaborer des stratégies pour les réduire.
- **Élaborer les politiques et les réglementations** : inclusion de normes ainsi que d'autres incitations pour encourager la transition vers des pratiques plus durables.
- **Développer et suivre nos progrès vers les objectifs climatiques** : suivre les progrès réalisés vers ces objectifs et ajuster les orientations prises.
- **Stimuler l'innovation** : encourager le développement de technologies et de pratiques propres.

Objectifs

Créer des outils afin de prendre des décisions spécifiques éclairées selon les secteurs d'activités et intégrer des technologies ainsi que des pratiques plus durables.

Faits saillants

Collaboration MELCCFP, MSSS, CHUM et CIUSS NIM :

- Création d'un cadre de référence pour calculer le bilan Carbone pour un établissement de santé et des services sociaux.
- Objectifs : Exportation et utilisation des données par l'ensemble des établissements de santé, ce qui permettra à ceux-ci de se comparer.

Vision stratégique

Afin d'identifier clairement les actions à prendre, le CHUM déploie un plan d'action se déclinant sous six (6) axes.

Chaque axe est intégré dans le contexte clinique du CHUM ainsi que de recherche du CRCHUM avec une validation de la trajectoire et une évaluation périodique des orientations menées pour atteindre la carboneutralité.

Le plan présenté ci-après répond également aux objectifs ainsi qu'aux actions menées en termes de développement durable par le MSSS.

Axe 1 Énergie	Axe 2 Approvisionnement responsable	Axe 3 Alimentation durable	Axe 4 Matières résiduelles	Axe 5 Mobilité durable	Axe 6 Numérique responsable
Objectif 1.1 Élaborer les trajectoires de décarbonation (Émissions directes)	Objectif 2.1 Augmenter la proportion des contrats intégrant des considérations de développement durable (hors contrats Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG))	Objectif 3.1 Diminuer l'empreinte GES des menus du CHUM	Objectif 4.1 Réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement	Objectif 5.1 Accroître la part de mobilité durable au sein de la communauté du CHUM	Objectif 6.1 Élaborer l'indice de maturité du numérique responsable de l'établissement
Objectif 1.2 Mettre en place des initiatives de réduction de GES (émissions directes)	Objectif 2.2 Conscientiser et former la communauté du CHUM aux principes de l'approvisionnement responsable	Objectif 3.2 Diminuer la quantité de contenants et ustensiles uniservices (hors matières compostables)	Objectif 4.2 Réduire la quantité de matières résiduelles		
Objectif 1.3 Établir une transparence totale sur les émissions de GES de l'établissement (émissions directes)	Objectif 2.3 Promouvoir les intérêts du CHUM en matière d'approvisionnement responsable auprès des parties prenantes externes.				

Axe 1 L'énergie

Énergie
30 %

- Électricité
- Gaz naturel
- Mazout/Diesel
- Fuites de gaz réfrigérant

Vision de l'axe

La gestion de l'énergie consiste en l'énergie consommée pour les activités cliniques et non cliniques des installations de l'établissement de santé. Donc, en termes d'émissions de GES, le carbone opérationnel est analysé et seules les émissions directes (Scope 1) et les émissions indirectes pour l'électricité achetée (Scope 2) sont comptabilisées.⁵

Figure 3 : Consommation énergétique (CHUM et CRCHUM 2022)

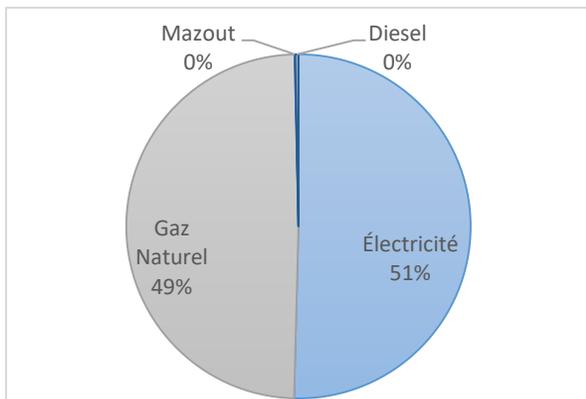
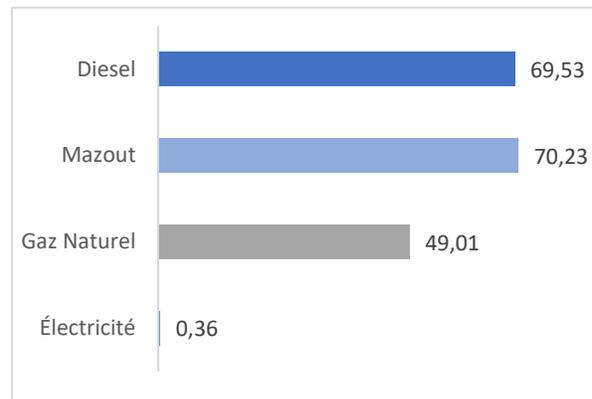


Figure 4 : Facteurs d'émission par source d'énergie (kg Co2/GJ) (kg Co2/GJ)



Pour décarboner les installations d'un établissement de santé, il est essentiel de :

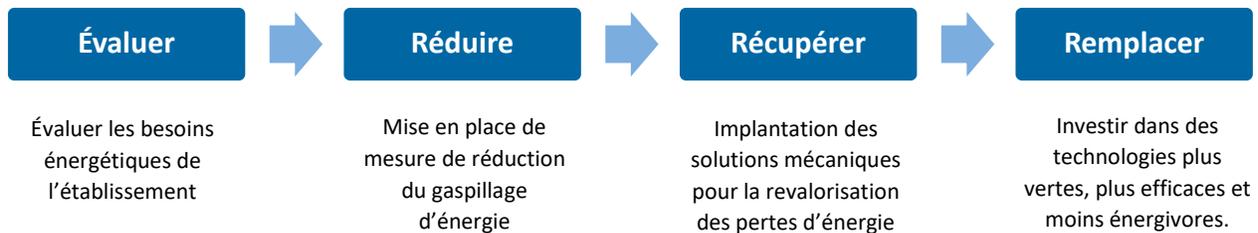
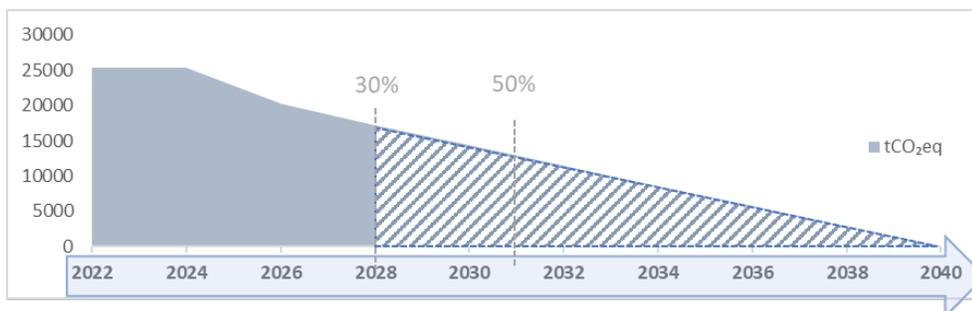


Figure 5 : Cibles de réduction des émissions directes (axe énergie)



⁵ Fait référence au plan global sur la gestion de l'énergie et des émissions de GES du CHUM

Parties prenantes :

- Direction des services techniques (DST) ;
- Partenaires publics privés, Centre de Recherche (CRCHUM) et CHUM ;
- MSSS et MELCCFP ;
- Autres consultants externes.

Objectif 1.1 Définir les trajectoires de décarbonation

Élaborer des trajectoires claires et efficaces de décarbonation pour définir des objectifs mesurables et des étapes stratégiques.

Actions

N°	Définition	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Résultats attendus
1.1.1	Créer une étude de décarbonation d'un établissement de santé	Appel d'offres public de consultation et collaboration avec une institution universitaire	Étude de trajectoires de décarbonation et analyse des solutions techniques du bâtiment	Portrait de la réduction des émissions de GES en fonction du temps (cibles de réduction)	Aide à la décision pour déterminer la stratégie de décarbonation de l'établissement

Objectif 1.2 Implanter des initiatives de réduction de GES (émissions directes)

Mise en œuvre des initiatives de réduction des émissions de GES directes.

Actions

N°	Définition	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Résultats attendus
1.2.1	Mise en fonction du mode inoccupé (CHUM)	100 %			Optimisation de la consommation d'énergie
1.2.2	Mise en fonction de la chaudière électrique (CHUM)	100 %			Utilisation d'une énergie plus verte pendant les périodes de pointe (18 % de GES)
1.2.3	Convertir les éclairages aux DEL (pavillons R et S)	100 %			Réduction de la consommation d'énergie
1.2.4	Mise au point des systèmes mécaniques du bâtiment (CRCHUM)		100 %		Optimisation de la consommation d'énergie
1.2.5	Récupération du condensat des chauffe-eaux (CRCHUM)			100 %	Solution mécanique de revalorisation des pertes d'énergies
1.2.6	Ventilation dédiée pour la Pharmacie (CRCHUM)			100 %	Optimisation de la consommation d'énergie
1.2.7	Modulation de la ventilation à l'animalerie (CRCHUM)			100 %	Optimisation de la consommation d'énergie
1.2.8	Augmentation de notre capacité électrique		Ajout d'une 4 ^e ligne d'alimentation électrique		Augmenter la capacité de l'établissement aux sources d'énergie plus vertes
1.2.9	Achat de camion de livraison interne CHUM (DAL) Mise en place des dispositifs de recharge pour ces derniers ainsi que pour les ambulances			100%	Augmenter la capacité du CHUM à accueillir des véhicules à faible émission

Objectif 1.3 Donner de la visibilité sur les émissions de GES (émissions directes) du CHUM

Accroître la transparence en matière environnementale en fournissant une visibilité accrue sur les émissions de GES directes du CHUM.

Actions

N°	Définition	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Résultats attendus
1.3.1	Créer un outil d'évaluation des émissions de GES par projet au BGPI	Développement de l'outil d'évaluation des émissions de GES	Formation du personnel de la Direction des services techniques (DST) et Gestion de projets PPP ainsi que d'autres interlocuteurs	Utilisation du critère d'émission pour l'approbation des projets (5 % des projets annuels)	Inclusion de l'impact carbone dans l'analyse et le choix des projets
1.3.2	Conduire une analyse approfondie de la répartition des GES par unité fonctionnelle	Obtenir la mesure de répartition pour les charges réglementées	Obtenir la mesure des GES pour les charges non réglementées		Donner de la visibilité des GES par secteur d'activité
1.3.3	Mesurer l'utilisation de gaz clinique à fort impact climatique	Répertorier et monitorer l'utilisation et la consommation des gaz à fort impact.	Travailler sur un plan de diminution de l'utilisation des gaz concernés.		Point de mesure pour monitorer la consommation des gaz clinique

Faits saillants

Le Centre de Recherche du CHUM, un bâtiment certifié LEED Or (Nouvelle construction et bâtiment existant) par le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) — 2013 - 2023

- Prête une attention particulière à l'exploitation du bâtiment et aux activités opérationnelles.

Le CHUM, un bâtiment certifié LEED Argent (Nouvelle Construction) par le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) — 2023

- Normes de construction qui vise à une utilisation rationnelle et efficace de l'énergie, des matériaux et de l'eau.
- Le renouvellement de la certification a lieu tous les cinq (5) ans pour l'exploitation et l'entretien du bâtiment.

Vitrine technologique pour le MELCCFP

- Objectif du MELCCFP : Offrir du soutien aux projets de vitrine technologique gouvernementale pour la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en atténuation et en adaptation.
- Accompagnement du CHUM dans le développement des trajectoires de décarbonation pour les bâtiments de l'établissement.

Axe 2 L'approvisionnement responsable

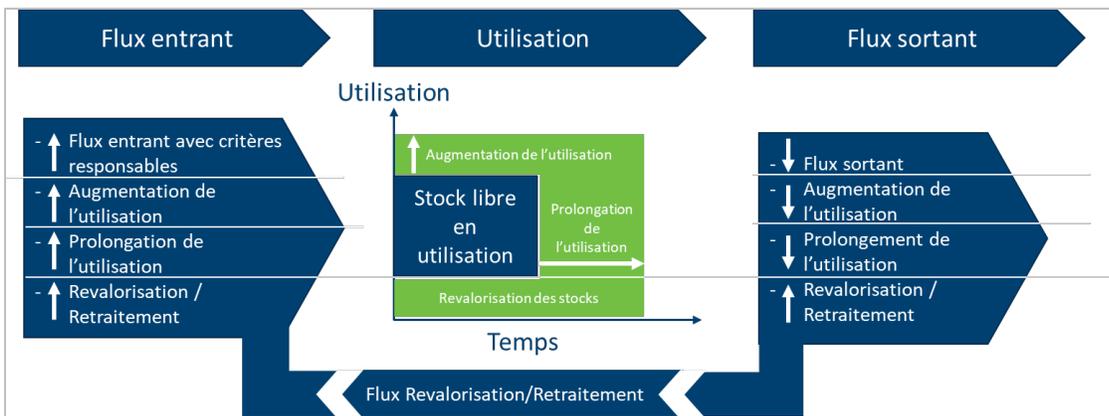
Biens et services achetés
52 %

- Médicaments
- Services
- Autres
- Équipements/instruments médicaux

Vision de l'axe

Nous visons un mode d'approvisionnement intégrant des critères environnementaux et sociaux aux processus d'acquisition de biens et services. Ce mode permet de réduire l'impact sur l'environnement, d'augmenter les bénéfices sociaux et de renforcer la durabilité économique des organisations tout au long du cycle de vie des produits.

Figure 6 : Approche de l'approvisionnement responsable

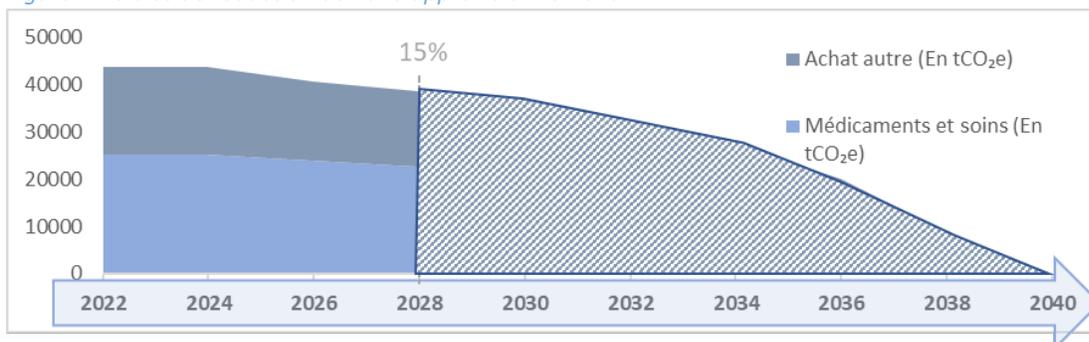


L'approvisionnement responsable englobe une approche holistique visant à optimiser les flux entrants et sortants au sein de la chaîne d'approvisionnement. Du côté des flux entrants, des critères stricts de responsabilité sont intégrés, favorisant des pratiques durables et éthiques tout en évitant les excès de production.

Cela inclut une gestion minutieuse des quotas pour prévenir les surplus et minimiser les pertes. Simultanément, l'accent est mis sur une utilisation efficace des ressources, réduisant ainsi les déchets. Du côté des flux sortants, l'approche se concentre sur l'augmentation de la revalorisation des produits, offrant une seconde vie aux articles et réduisant la pression sur les décharges.

Le choix judicieux des matériaux et des fournisseurs contribue à diminuer les sources de déchets, créant ainsi une boucle d'approvisionnement circulaire et responsable.

Figure 7 : Cibles de réduction de l'axe approvisionnement



Objectif 2.1 Augmenter les contrats intégrant des considérations de développement durable (hors contrats CAG)

Accroître la proportion de contrats avec des critères de développement durable et renforcer ainsi notre engagement pour la santé environnementale par nos pratiques.

Actions

N°	Définition	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Résultats attendus
2.1.1	Établir le portrait des acquisitions actuelles		100 % des contrats en cours revus (Contrats supérieurs à 25 k\$)		Vision de la situation actuelle permettant d'avoir une vision des risques et opportunités pour les contrats à venir
2.1.2	Augmenter la proportion des appels d'offres ayant des considérations « impact climat »	25 %	45 %	60 %	Durabilité dans les processus d'approvisionnement et réduction des émissions de GES à l'échelle organisationnelle.
2.1.3	Intégration obligatoire de considérations « impact climat » pour les contrats gré à gré	Définir la proportion des contrats gré à gré à fort impact GES	À définir	À définir	Durabilité dans les processus d'approvisionnement et réduction des émissions de GES à l'échelle organisationnelle.

Objectif 2.2 Conscientiser et former la communauté du CHUM aux principes de l’approvisionnement responsable

Établir un programme de formations dédié pour les agents d’approvisionnement et le personnel cadre. Les formations vont promouvoir des pratiques d’approvisionnement responsables et sensibiliser l’ensemble des participants aux bénéfices économiques et environnementaux.

Actions

N°	Définition	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Résultats attendus
2.2.1	Former l’ensemble des cadres aux approvisionnements responsable (Formation ENA)	Formation ENA : Module 1 et 2 – 100 %	Intégration aux formations obligatoires du CHUM		Sensibilisation et formation sur l’importance et spécificité de l’approvisionnement responsable
2.2.2	Former le personnel en approvisionnement au guide et critères d’approvisionnement responsable	Suivre les questionnaires du MELCCFP (guide des indicateurs)			Pouvoir appliquer des critères d’approvisionnement responsable dans les appels d’offres

Objectif 2.3 Représenter à l'externe les intérêts du CHUM pour l'approvisionnement responsable

Développer une stratégie de représentation externe pour promouvoir et défendre les intérêts du CHUM en matière d'approvisionnement responsable auprès des partenaires externes et de la communauté.

Actions

N°	Définition	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Résultats attendus
2.3.1	Réviser de la politique d'approvisionnement responsable	Version révisée aux lois et orientations en vigueur			Aligner les pratiques d'achat du CHUM sur les principes et objectifs du CHUM en termes de carboneutralité
2.3.2	Accentuer les partenariats avec les fournisseurs pour influencer le marché (en collaboration avec le RSSS)		Adoption et présentation du code de conduite des fournisseurs		Présenter les objectifs du CHUM aux fournisseurs, influencer le marché.

Objectifs de la politique en approvisionnement responsable :

- Assurer la participation de toute la communauté du CHUM impliquée dans les processus d'approvisionnement.
- Accroître la proportion de biens et services acquis par l'établissement en approvisionnement responsable.
- Afficher aux parties prenantes les engagements afin de mobiliser fournisseurs et prestataires de service autour du leadership du CHUM.

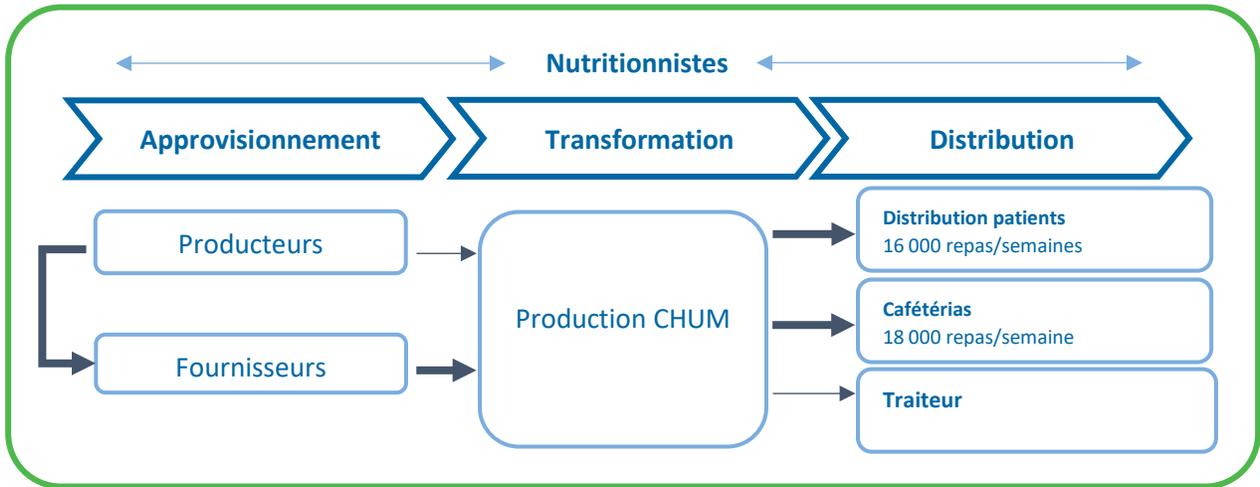
Axe 3 L'alimentation durable

Alimentation
9 %

- Nourriture achetée
- Vaisselle achetée

Vision de l'axe

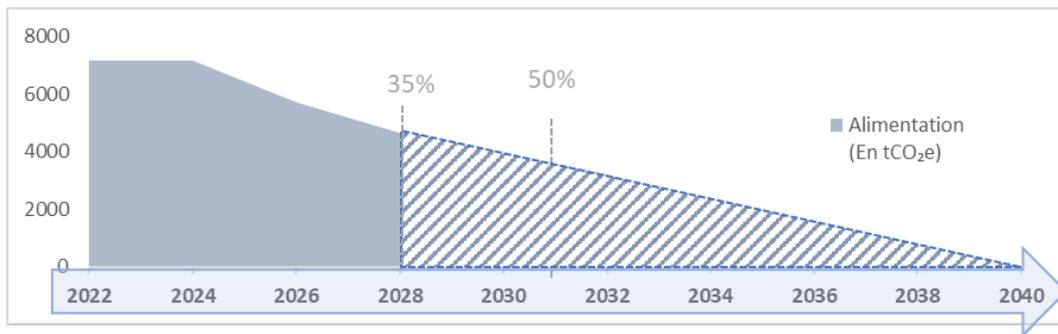
Figure 8 : Flux d'informations et flux physiques des services alimentaires



Au CHUM, la majeure partie des plats proposés en cafeterias, aux services aux patients comme au service traiteur sont réalisés par les équipes en interne. Les plats sont conçus par les nutritionnistes du CHUM et la production est faite sur place. Les approvisionnements proviennent directement des producteurs ou par des fournisseurs pour la majorité des sources d'approvisionnements.

L'approvisionnement durable permet de comprendre l'impact des plats et menus proposés, de réduire les pertes et gaspillages dans l'ensemble des flux de services et ainsi proposer des choix éclairés pour les patients, les visiteurs et l'ensemble de la communauté du CHUM.

Figure 9 : Cibles de réduction de l'axe alimentation durable



Objectif 3.1 Diminuer l’empreinte GES des menus du CHUM

Optimiser la composition des menus du CHUM en vue de réduire significativement l’empreinte carbone des plats proposés et contribuer ainsi à l’alimentation durable ainsi qu’à la promotion de cette dernière.

Actions

N°	Définition	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Résultats attendus
3.1.1	Mesurer l’empreinte GES des plats produits par l’établissement	30 % des plats mesurés	60 % des plats mesurés	100 % des plats mesurés	Autonomie de mesure lors de la création d’un plan en conscience de son empreinte GES
3.1.2	Réviser les menus produits au CHUM	Élaborer un plan de réduction des GES des plats	20 % de réduction par rapport à 2022	30 % de réduction par rapport à 2022	Diminuer les émissions de GES des plats produits par l’établissement
3.1.3	Réviser la politique alimentaire				Aligner les pratiques des services alimentaires aux objectifs du CHUM

Objectif 3.2 Diminuer la quantité de contenants et ustensiles uniservices (hors matières compostables)

Réduire de manière significative la quantité de contenants et d'ustensiles uniservices (hormis les matériaux compostables) permettra de minimiser notre empreinte environnementale, de favoriser une gestion durable des déchets et de promouvoir l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement (notions d'économie circulaire).

Actions

N°	Définition	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Résultats attendus
3.2.1	Supprimer les contenants uniservices aux services traiteurs	Services réguliers 30 % Services événementiels 50 %	Services réguliers 70 % Services événementiels 80 %	Services réguliers 100 % Services événementiels 100 %	Réduction des émissions de GES liées majoritairement à la fabrication des emballages
3.2.2	Augmenter le nombre de contenants réutilisables au service aux patients	Pourcentage de contenants réutilisable supérieur à 85 %	Pourcentage de contenants réutilisables supérieur à 90 %		Réduction des émissions de GES liées majoritairement à la fabrication des emballages
3.2.3	Mettre en place des contenants et ustensiles réutilisables ou compostables aux cafétérias	Remise en place des couverts pour les services sur place 15 %	Analyse des opportunités de produits réutilisables ou compostables 20 %	35 %	Réduction des émissions de GES liées majoritairement à la fabrication des emballages

Faits saillants

Certification aliments du Québec

- En 2021, les services alimentaires du CHUM ont obtenu la certification Aliments du Québec avec 56 % des approvisionnements alimentaires certifiés local.

Redistribution et lutte contre le gaspillage alimentaire

- Optimisation permanente des denrées alimentaires visant la diminution des déchets organiques.
- Dons alimentaires des invendus ou restes alimentaires vers des OBNL comme la tablee des chefs.

Suppression de plastiques non recyclables

- Diminution de 98 % des pailles utilisées pour le service patients.
- Utilisation de contenants recyclés et suppression de plastiques non recyclables (adoption de la réglementation canadienne sur les plastiques à usages uniques).

Axe 4 Les matières résiduelles

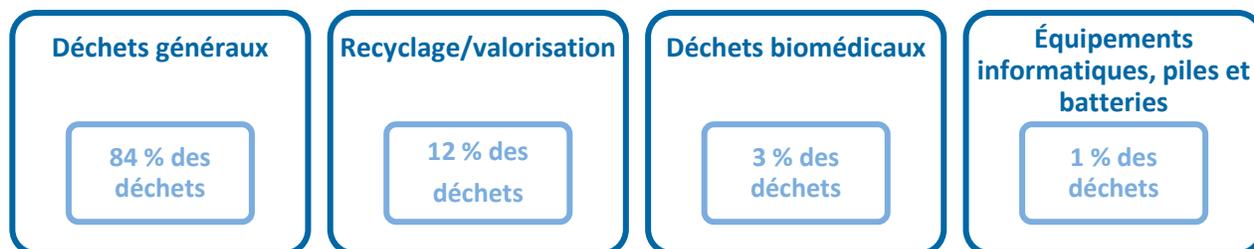
Matières
Résiduelles
1 %

- Déchets recyclés
- Déchets revalorisés
- Déchets mis en décharge
- Déchets incinérés

Vision de l'axe

Les matières résiduelles générées par le CHUM représentent en moyenne plus de **2500 tonnes de déchets produits annuellement** et 1 à 2 % des émissions de GES de l'établissement. Au-delà de la diminution des émissions de GES, il est de notre responsabilité d'améliorer la valorisation de ces derniers afin de diminuer notre impact sur la biodiversité.

Figure 10 : Situation 2022 du traitement des déchets au CHUM



Objectif 4.1 Diminuer le pourcentage de déchets mis à l'enfouissement

Réduire de manière substantielle le pourcentage de déchets destinés à l'enfouissement avec la mise en place d'initiatives efficaces de gestion de déchets et de nouveaux programmes de récupération ou de réutilisation.

Actions

N°	Définition	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Résultats attendus
4.1.1	Mise en place d'un service de récupération des matières organiques au CRCHUM	100 % pour les pavillons R et S			Déviations des matières résiduelles de l'enfouissement (25 %)
4.1.2	Mise en place de récupérateurs aux services alimentaires CHUM	25 % des services alimentaires		100 % des services alimentaires	Déviations des matières résiduelles de l'enfouissement
4.1.3	Mise en place d'un service de récupération des matières plastiques et papiers	Définir les solutions potentielles dans les services cliniques			Déviations des matières résiduelles de l'enfouissement
4.1.4	Recherche de partenariats de récupérations des matières				Analyse des marchés

Objectif 4.2 Réduire la quantité de matières résiduelles

Favoriser des pratiques de gestion des déchets axées sur la réduction à la source, les programmes de récupération et les flux circulaires.

Actions

N°	Définition	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Résultats attendus
4.2.1	Augmenter des programmes REP (responsabilité élargie des producteurs)	Mise en place de la consigne aux cafétérias et analyse des autres programmes admissibles au CHUM	Mise en place de la consigne élargie		Réduction des émissions de GES liées majoritairement à la fabrication des emballages
4.2.2	Limiter les pertes et gaspillages dans chaque service	Chaque service identifie une ou plusieurs sources de pertes ou gaspillage évitables et entreprend 1 action minimum de réduction	Chaque service identifie une ou plusieurs sources de pertes ou gaspillage évitables et entreprend 1 action minimum de réduction	Chaque service identifie une ou plusieurs sources de pertes ou gaspillage évitables et entreprend 1 action minimum de réduction	Réduction des émissions de GES liées à la surconsommation ou le gaspillage de produits.
4.2.3	Analyser et répertorier les flux actuels circulaires	Répertoire des flux circulaires Mesurer leurs impacts.	Cartographie risques et opportunités de nouveaux flux circulaires dans l'établissement	Instauration de flux circulaires communs dans l'établissement	Réduction des émissions de GES par réemploi et réduction à la source
4.2.4	Mettre en place des partenariats pour le retraitement du matériel médical à usage unique	Identification des partenariats potentiels			Réduction des émissions de GES liées majoritairement à la fabrication des emballages
4.2.5	Développer une expertise de prévention contre les infections zéro émission pour définir et promouvoir l'utilisation de matériel réutilisable	Analyse des opportunités avec les services concernés.			Réduction des émissions de GES par réemploi et réduction à la source

Faits saillants

Revalorisation du papier et du carton au CHUM depuis 2021

- Déchiquetage interne du papier : diminution des transports pour la récupération des cartons et papiers.
- Revalorisation du papier et du carton : plus de 84 t revalorisées et plus de 1500 arbres sauvés de la coupe.

Piles/Batteries et équipements informatiques depuis 2022

- Plus de 10 t de matériaux récupérés avec une technique de recyclage responsable.

Système réutilisable de collecte des déchets biomédicaux

- Depuis 2021, les collectes des déchets biomédicaux se font via des bacs réutilisables.

Axe 5 La mobilité durable

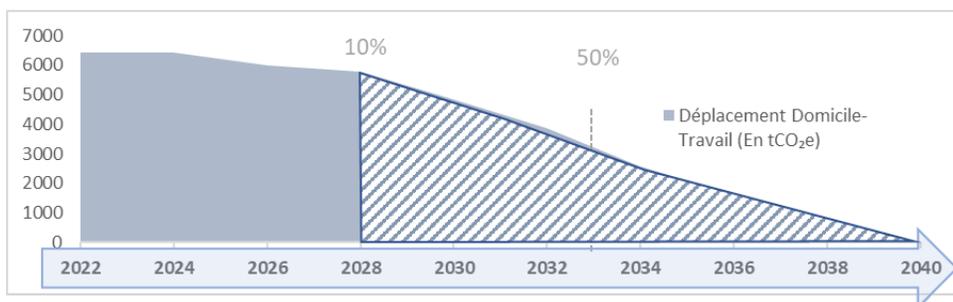
Mobilité
8 %

- Déplacement des employés
- Déplacement des patients (sortant)

Vision de l'axe

Le CHUM fera la promotion du transport durable en prenant en considération des facteurs externes de la mobilité durable nécessitant des infrastructures de transports suffisantes, accessibles, adaptées et sécuritaires pour assurer leur adoption par la communauté (échelle municipale et gouvernementale).

Figure 11 : Cibles de réduction de l'axe mobilité durable



Objectif 5.1 Augmenter la part de mobilité durable de la communauté du CHUM.

Promouvoir activement la mobilité durable au sein de la communauté du CHUM avec des offres de services adéquates et mettre de l'avant les opportunités actuelles.

Actions

N°	Définition	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Résultats attendus
5.1.1	Harmoniser et consolider les offres de services de la mobilité durable	Répertorier toutes les offres de la mobilité durable et promotion des offres de services			Avoir des offres de services permettant une utilisation plus importante des moyens de mobilités durables
5.1.2	Favoriser les partenariats avec la ville pour consolider les offres de services en fonction des exigences opérationnelles des employés de la communauté	Partenariat avec la ville pour les nouvelles offres			Faire entendre les besoins de la communauté du CHUM pour des besoins plus durables
5.1.3	Mesurer les déplacements professionnels	Recenser les moyens pour mesurer les déplacements effectués			Point de mesure sur les déplacements professionnelles – communication et sensibilisation

Faits saillants

Transport en commun

- Le CHUM est situé près de la station de métro Champ-de-Mars et il est possible d'accéder directement à l'hôpital par un tunnel souterrain.
- À peine trois (3) stations de métro séparent le CHUM du réseau de trains de banlieue.
- Le CHUM est desservi par 12 lignes d'autobus, dont quatre (4) lignes express et cinq (5) lignes d'autobus de nuit.

Transport actif

- Plus de 600 places de stationnement pour vélo sont disponibles (dont près de 450 sont dans des enclos à vélos sécurisés).
- Pistes cyclables à proximité du CHUM.
- Stations BIXI à proximité.

Stationnements pour véhicules à faible émission de GES

- Plus de 20 bornes doubles de recharge pour véhicules électriques sont disponibles dans les stationnements du CHUM.

Rabais pour les transports collectifs/transport actif

- Rabais mensuel sur les transports collectifs et sur les transports actifs

Axe 6 Le numérique responsable

Vision de l'axe

Dans un contexte où l'innovation et l'intelligence artificielle (IA) occupent une place prépondérante dans notre quête permanente de progrès, le CHUM se trouve au cœur d'une dynamique constante de transformation.

Au milieu des avancées technologiques, émerge la prise de conscience croissante que le numérique, moteur de cette révolution, laisse également une empreinte invisible, mais significative sur notre environnement.

Par conséquent, le numérique responsable se positionne comme un impératif éthique et environnemental, exigeant une réflexion approfondie sur la manière dont nous concevons, déployons et utilisons les technologies de l'innovation et de l'IA.

Objectif 6.1 Accroître l'indice de maturité du numérique responsable

Actions

N°	Définition	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Résultats attendus
6.1.1	Mettre en place l'indice de maturité du numérique responsable	Établir la mesure de départ suivant le résultat de la firme conseil CGI et préparer un plan pour améliorer l'indice du numérique responsable			Permettre analyser opérationnellement nos activités de gestion du numériques, les forces et faiblesses de nos installations et de projets innovants de l'établissement.

Optimisation et modernisation de la politique 90 900 – Politique de développement durable

Dans le cadre de sa mission visant à développer un environnement sain intégrant innovation et carboneutralité, le CHUM se doit de redéfinir sa politique de développement durable afin de mieux s’aligner sur les nouveaux objectifs de carboneutralité et de durabilité.

Cette démarche vise à guider nos actions quotidiennes vers une responsabilité environnementale renforcée ; cette politique incarnera notre volonté d’assurer des soins de qualité exceptionnelle tout en contribuant activement à la préservation de notre planète.

Étapes clés de la mise à jour de la politique de développement durable

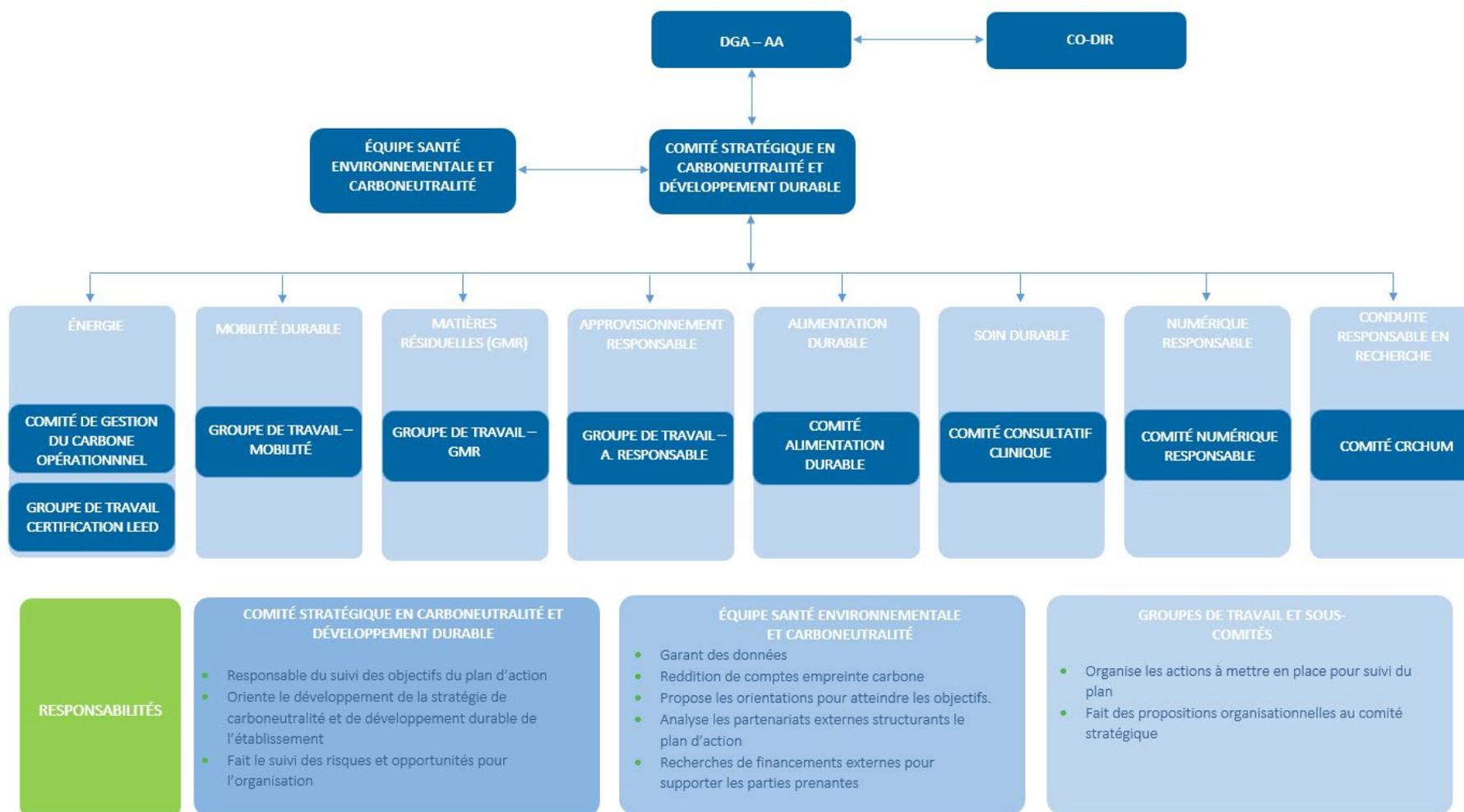


Synoptique des objectifs et des cibles

N°	Objectifs	Types	Cibles	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Axe 1 : L'énergie						
1,1	Élaborer les trajectoires de décarbonation (Émissions directes)	Indirecte	Trajectoires définis et documentées			100%
1,2	Mettre en place des initiatives de réduction de GES (émissions directes)	Directe	Réduction des GES (Émissions directes)	5%	10%	25%
1,3	Établir une transparence totale sur les émissions de GES de l'établissement (émissions directes)	Indirecte	Documents/logiciel de suivi des émissions directes		100% des documents / logiciel opérationnel	
Axe 2 : L'approvisionnement responsable						
2,1	Augmenter la proportion des contrats intégrant des considérations de développement durable (hors contrats CAG)	Directe	Pourcentage des contrats intégrant des considérations en développement durable	25 %	40 %	50 %
2,2	Conscientiser et former la communauté du CHUM aux principes de l'approvisionnement responsable	Indirecte	Pourcentage des cadres formés et nombre d'employés formés	100% des cadres		
2,3	Promouvoir les intérêts du CHUM en matière d'approvisionnement responsable auprès des parties prenantes externes.	Indirecte	Présentation d'un code de conduite aux fournisseurs (suivant les impacts et les coûts)			
Axe 3 : L'alimentation durable						
3,1	Diminuer l'empreinte GES des menus du CHUM	Directe	Pourcentage de diminution de l'empreinte GES par rapport à la situation de 2021	10 %	20 %	30 %
3,2	Supprimer, dans la mesure du possible, les contenants et ustensiles uniservices (hors matières compostables)	Directe	Pourcentage de diminution des contenants uniservices (par rapport à 2021)	15 %	25%	35%
Axe 4 : Les matières résiduelles						
4,1	Réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement	Directe	Pourcentage de matières envoyées à l'enfouissement (84 % en 2022)	79 %	65 %	55 %

4,2	Réduire la quantité de matières résiduelles	Indirecte	Pourcentage de diminution (2500 t en 2022)	5 %	10 %	20 %
Axe 5 : La mobilité durable						
5,1	Accroître la part de mobilité durable au sein de la communauté du CHUM	Directe	Pourcentage d'augmentation de la part de mobilité	5 %	7 %	10 %
Axe 6 : Le numérique responsable						
6,1	Élaborer l'indice de maturité du numérique responsable de l'établissement	Indirecte	Indice de maturité développé et suivi.	Création de l'indice de maturité		

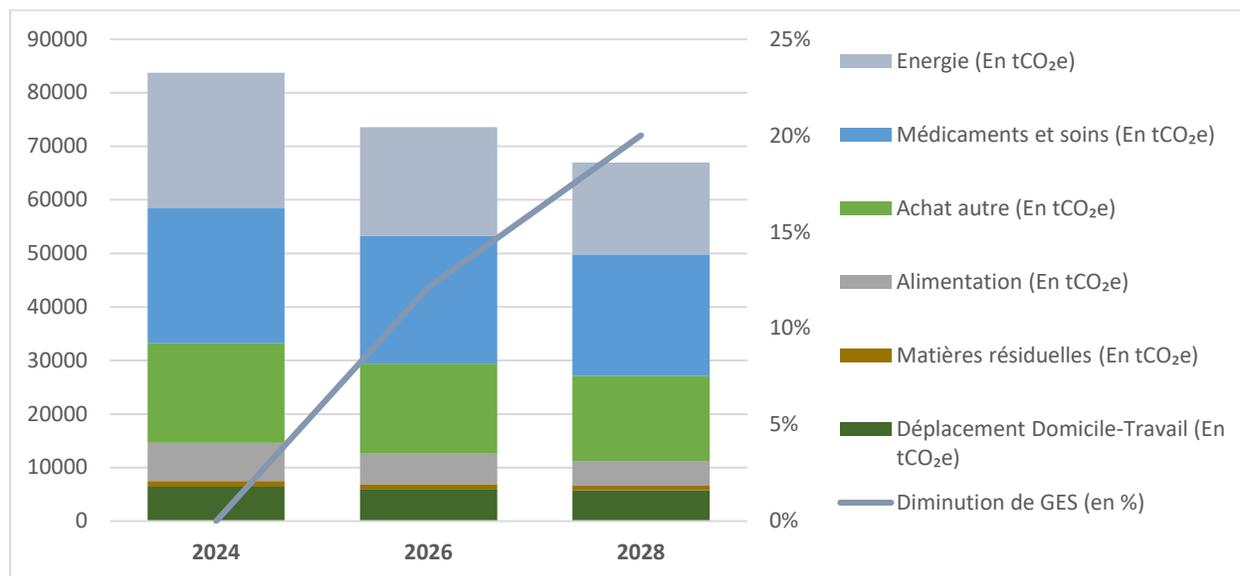
Suivi du Plan d'action et organisation – Carboneutralité et Développement durable



Synthèses

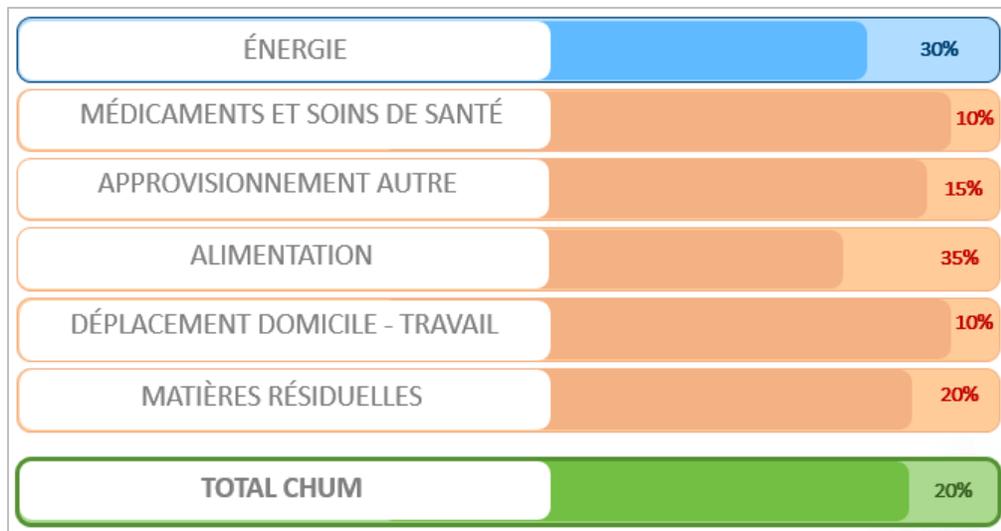
Évolution des émissions de GES visées

Figure 12 : Graphique baisse totale des GES anticipée



Cibles de réduction par axe de travail

Figure 13 : Tableau cible de réduction totale des GES anticipée



Synthèse des efforts communs

Le présent chapitre revêt une importance cruciale dans la perspective de l'atteinte de nos objectifs de diminution des émissions de GES. Il est impératif de reconnaître que cette entreprise ambitieuse ne peut être couronnée de succès sans la participation active et consciente de chaque individu au sein de notre organisation.

La sensibilisation et la compréhension des principes de l'approvisionnement responsable (Objectif 2.2) et la réduction des quantités de matières résiduelles (matières jetées) (Objectif 4.2) représentent des étapes importantes dans cette démarche collective. Les actions mentionnées ci-dessous représentent une approche logique et consciente. Chacun de ces efforts, contribue de manière significative à la préservation de notre environnement et en conséquence à la diminution des GES.

Objectif 2.2 - Conscientiser et former la communauté du CHUM aux principes de l'approvisionnement responsable

Actions 2.2.1 :

- Formation obligatoire de 100% des cadres aux approvisionnements responsables, formation ENA. (Mesure par le suivi régulier du taux de participation des cadres à la formation.) - Année 2024-2025
- Inclure cette formation aux formations obligatoires pour tous les employés du CHUM. (Mesure par le suivi du taux de participation global aux formations obligatoires) - Année 2025-2026

Objectif 4.2 - Réduire les quantités de matières résiduelles

Actions 4.2.2 : Limiter les pertes et gaspillages. (Période 2024-2027)

- Chaque chef(fe) de service identifie plusieurs sources de pertes et gaspillage de son activité (mesurable).
- Annuellement, chaque chef(fe) de service réalise au moins une initiative de son secteur (mesurable) permettant d'avoir un impact positif sur le climat.

Action Transversale

- Relecture et validation de la politique de développement durable par chacune des directions (avec signature). La documentation des signatures de validation par les différentes directions assurera l'engagement formel de toutes les directions envers la politique de développement durable.

CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Pavillon S
850, rue St-Denis, porte S04.344
Montréal (Québec) H2X 0A9
Téléphone : 514-890-8000 p. 31677

